Image not found or type unknown

Vente VEFA prix bradé à 2 mois avant la livraison

Par **ASIANANA**, le **28/01/2017** à **19:35**

Nous avons signé une réservation de vente en Juin 2014 pour un appartement à l'époque à 201000e et prévu etre livré en septembre 2016. L'appartement n'est prévu etre livré qu'en mars 2017,à 2 reprises le permis de construire à du etre modifié par la mairie,plus de logements sociaux dans le programme. Nous avont signé l'acte de vente en octobre 2015 et avions obtenu les frais de notaires gratuits. Or à 2 mois de la livraison le prommoteur propose les derniers appartements non vendus ,d'une surface supérieure à notre appartement, à un prix bien inférieur ,frais de notaires gratuits... alors que nous avions contracté un crédit à un taux bien supérieur à ceux qui se pratiquent aujourd'hui...pourriez vous nous dire si des recours sont possibles et si ce qu'ils font est légal ??

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés